

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

**FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français**

**RAPPORT ANNUEL - SEPTEMBRE 2024**

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration France**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>6</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>7</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>9</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>16</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>21</b>
Bilan Actif	22
Bilan Passif	23
Compte de résultat	24
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>26</b>
Informations générales	27
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	34
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	36
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	43
Inventaire des actifs et passifs	47
<b>Annexe(s)</b>	<b>70</b>
Caractéristiques de l'OPC	71
Information SFDR	74

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Compte rendu d'activité

Septembre 2024

Macroéconomie : États-Unis : L'économie américaine a montré une résilience remarquable, soutenue par une demande intérieure robuste et un marché de l'emploi tendu. La croissance du PIB a dépassé les attentes malgré un léger ralentissement en milieu d'année, et l'inflation a oscillé autour de 3% avec des baisses régulières depuis fin 2023. La Réserve fédérale a maintenu une posture prudente en retenant des baisses de taux jusqu'à la confirmation d'une désinflation durable, initiant finalement une première réduction en septembre 2024. Toutefois, des signes de ralentissement, notamment dans l'industrie, et une hausse du chômage fin août indiquent une possible récession à moyen terme. Zone Euro : L'économie de la zone euro est restée atone avec une faible croissance et des pressions inflationnistes qui se sont progressivement réduites, notamment dans les services. Les pays membres ont connu des performances économiques contrastées : l'Allemagne a fait face à une stagnation industrielle, tandis que la France et l'Espagne ont bénéficié de la consommation intérieure et d'événements comme les Jeux Olympiques. La BCE a ajusté ses taux à la baisse en juin 2024, avec une seconde réduction en septembre, à mesure que l'inflation se rapprochait de l'objectif de 2%. Émergents : Les marchés émergents ont connu une croissance modérée et inégale. La Chine a été particulièrement impactée par le ralentissement de son secteur immobilier et une faible demande intérieure. L'Inde a maintenu une croissance solide, bien que sous les niveaux de 2023. Les banques centrales des économies émergentes ont ajusté leurs politiques en fonction des mouvements de la Fed et de la BCE, privilégiant une approche prudente pour soutenir leurs devises et contrer l'inflation locale. Marchés Financiers. Taux : Les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité. Les taux américains et européens ont oscillé en fonction des anticipations de baisse de taux de la Fed et de la BCE. Aux États-Unis, les rendements des obligations à 10 ans ont culminé avant de diminuer, entraînant une normalisation de la courbe des taux avec une légère pente ascendante en fin de période. En Europe, la baisse des taux de la BCE a conduit à une réduction des rendements sur l'ensemble de la courbe. Les obligations souveraines des pays européens ont vu un resserrement des écarts de taux, sauf pour la France, où l'incertitude politique a contribué à un écart plus marqué avec l'Allemagne. Actions : Les marchés actions ont fluctué, affectés par les incertitudes sur les baisses de taux et les risques de récession. Les actions américaines, soutenues par la technologie, ont surperformé, bien que les valeurs technologiques aient subi des corrections en milieu d'année. En Europe, les secteurs cycliques ont surperformé, mais les valeurs de croissance ont souffert de la volatilité accrue. Les marchés émergents ont montré des résultats contrastés : l'Asie a souffert des tensions géopolitiques et des incertitudes en Chine, tandis que les autres marchés ont bénéficié de flux positifs, malgré la pression sur les devises et les révisions à la baisse des prévisions de croissance. Devises et matières premières : Le dollar américain a connu des fluctuations en lien avec les attentes de politique monétaire de la Fed. L'euro a subi des pressions baissières face au dollar, notamment en raison de l'incertitude politique dans la zone euro. L'or s'est maintenu autour de niveaux élevés avec des pics autour de 2300 \$/once, en raison des craintes de récession et de la demande de valeurs refuges. Le pétrole a augmenté, soutenu par une demande solide et les contraintes d'offre en raison des tensions géopolitiques. Conclusion et impact sur la gestion du fonds. Globalement, la période a été marquée par une désinflation graduelle et des politiques monétaires prudentes dans les économies développées, tandis que les marchés émergents ont navigué entre instabilité interne et ajustement face aux politiques des grandes banques centrales. Les marchés financiers ont évolué avec des mouvements diversifiés, où la recherche de rendement a souvent compensé les incertitudes économiques et politiques. ce contexte nous avons maintenu une exposition moyenne aux marchés actions de l'ordre de 35% au cours des 12 derniers mois avec une préférence pour les actions internationales décotées. Sur la partie obligataire, nous avons progressivement renforcé notre exposition aux emprunts d'état américains de façon à profiter de la décélération en cours du niveau d'inflation dans l'ensemble des pays développés et du portage offert par la classe d'actif obligataire.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ALLOCATION MANDAT, la performance est de 9,02%. Celle du benchmark est de 12,29% avec une Tracking Error de 4,84%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI PRI US TREAS BD 0-1 Y U ETF DR EH	89 209 591,05	114 294 619,85
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	110 656 915,26	80 522 038,33
Lyxor Core US TIPS (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged EUR	76 346 923,82	38 619 078,77
Lyxor US Treasury 1-3Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	54 121 870,27	53 985 897,49
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	62 111 987,03	41 353 373,36
AM GLBL AGG SRI 1-5 UCITS ETF DR H EUR C	52 149 377,93	43 535 283,05
AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	28 478 300,75	49 909 549,80
AMUNDI GLOBAL AGG SRI UCITS ETF DR HDG	571 683,70	69 744 353,38
Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF - C-EUR	13 077 600,03	56 866 740,19
CPR FOCUS INFLATION FCP I	29 047 258,83	35 357 857,25

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Informations spécifiques

#### OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 36,50%.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 134,14%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 130,94%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
  - armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
  - armes à uranium appauvri,
  - violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.
- **Exclusions sectorielles :**
- armement nucléaire,
  - charbon thermique<sup>7</sup>,
  - hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
  - tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ALLOCATION MANDAT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ALLOCATION MANDAT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 mars 2025

Paris La Défense, le 05 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*

Stéphane COLLAS

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Comptes annuels

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>387 756 426,12</b>
OPCVM	387 756 426,12
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 164 467,35</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>388 920 893,47</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>5 652 850,28</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>8 855 472,52</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>14 508 322,80</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>403 429 216,27</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	366 522 825,67
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	33 052 931,26
<b>Capitaux propres I</b>	<b>399 575 756,93</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>399 575 756,93</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>1 164 471,31</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>1 164 471,31</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 439 224,08
Concours bancaires	1 249 763,95
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>2 688 988,03</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>403 429 216,27</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	99 544,56
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	338 013,76
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>437 558,32</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-48 137,14
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-48 137,14</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>389 421,18</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 690 429,01
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	-6,42
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-3 690 435,43</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-3 301 014,25</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>112 246,24</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-3 188 768,01</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	9 025 182,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-713 043,59
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>8 312 138,88</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>62 486,77</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>8 374 625,65</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	29 736 328,85
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-46 962,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>29 689 366,47</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-1 822 292,85</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>27 867 073,62</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>33 052 931,26</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Annexes aux comptes annuels

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### A. Informations générales

#### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions, de taux et de devises via des OPC et des instruments à terme dans le cadre d'un niveau de risque piloté.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	288 705 107,37	430 961 067,24	497 569 730,10	411 263 819,90	399 575 756,93
Nombre de titres	2 358 341,068	3 339 793,025	4 169 976,857	3 874 214,639	3 452 724,252
Valeur liquidative unitaire	122,41	129,03	119,32	106,15	115,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	19,21	15,47	-6,96	-12,99	2,42
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,98	-1,19	-1,09	-0,92	-0,92

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013256476 - Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

### **Swing pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT	Capitalisation	Capitalisation

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>411 263 819,90</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	11 653 518,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-58 042 072,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 301 014,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 312 138,88
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	29 689 366,47
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>399 575 756,93</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	103 899,060	11 653 518,56
Parts rachetées durant l'exercice	-525 389,447	-58 042 072,63
Solde net des souscriptions/rachats	-421 490,387	-46 388 554,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 452 724,252	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ALLOCATION MANDAT FR0013256476	Capitalisation	Capitalisation	EUR	399 575 756,93	3 452 724,252	115,72

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-21 278,72	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-21 278,72</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
<b>Total</b>						

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	8 855,47				8 855,47
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-1 249,76				-1 249,76
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	53 480,66			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>53 480,66</b>			<b>7 605,71</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	8 855,47						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-1 249,76						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures						34 161,47	19 319,19
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>7 605,71</b>					<b>34 161,47</b>	<b>19 319,19</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	JPY	GBP	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	2 523,11	326,87			
Comptes financiers		189,39	2,49	0,10	
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-1 249,76				
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	45 649,53	-14 302,08			
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>46 922,88</b>	<b>-13 785,82</b>	<b>2,49</b>	<b>0,10</b>	

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1452600437	Lyxor Core US TIPS (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged EUR	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	39 939 891,17
LU1407890976	Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	31 483 307,52
LU2018762653	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	15 936 344,50
LU1407888137	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	91 593 905,45
FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	21 971 628,53
FR001400BW39	AMUNDI ULT SHORT TERM IMPACT GR BD I C	Amundi Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	16 000 361,56
LU1743287739	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY CONSERVATIVE Z EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	32 278 699,30
LU1883322932	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY SUSTAINABLE INCOME I2 EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	41 998 173,49
LU1880399016	AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY I EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	35 565 450,86
LU1894681649	AMUNDI FUNDS PIONEER INCOME OPPORTUNITIES I2 EUR H C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	2 090 728,35
LU1882464198	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS SHORT TERM BOND I2 EUR H C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Monétaire court terme	Luxembourg	EUR	2 054 673,15
LU2470620845	AM GLBL AGG SRI 1-5 UCITS ETF DR H EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	9 013 614,30
LU2611732806	AMUNDI US AGG SRI - UCITS ETF DIST	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	1 999 184,44
LU0487547167	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD I EUR H C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Index arbitrage	Luxembourg	EUR	12 029 157,83

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0839526877	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Index arbitrage	Luxembourg	EUR	22 003 006,44
LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	CPR Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	11 798 299,23
<b>Total</b>						<b>387 756 426,12</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	1 694 154,97
	Dépôts de garantie en espèces	3 958 695,31
<b>Total des créances</b>		<b>5 652 850,28</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	599 907,91
	Frais de gestion fixe	637 602,91
	Autres dettes	201 713,26
<b>Total des dettes</b>		<b>1 439 224,08</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>4 213 626,20</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 690 429,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	

#### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			387 756 426,12
	LU2470620845	AM GLBL AGG SRI 1-5 UCITS ETF DR H EUR C	9 013 614,30
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	21 971 628,53
	LU1882464198	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS SHORT TERM BOND I2 EUR H C	2 054 673,15
	LU1743287739	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY CONSERVATIVE Z EUR C	32 278 699,30
	LU1883322932	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY SUSTAINABLE INCOME I2 EUR C	41 998 173,49
	LU1880399016	AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY I EUR C	35 565 450,86
	LU1894681649	AMUNDI FUNDS PIONEER INCOME OPPORTUNITIES I2 EUR H C	2 090 728,35
	LU0487547167	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD I EUR H C	12 029 157,83
	LU0839526877	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	22 003 006,44
	FR001400BW39	AMUNDI ULT SHORT TERM IMPACT GR BD I C	16 000 361,56
	LU2611732806	AMUNDI US AGG SRI - UCITS ETF DIST	1 999 184,44
	LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	11 798 299,23
	LU1452600437	Lyxor Core US TIPS (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged EUR	39 939 891,17
	LU1407890976	Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	31 483 307,52
	LU2018762653	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	15 936 344,50
	LU1407888137	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	91 593 905,45
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>387 756 426,12</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-3 188 768,01
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	-3 188 768,01
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-3 188 768,01

#### Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-3 188 768,01
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	-3 188 768,01
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-3 188 768,01
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-3 188 768,01
<b>Total</b>	-3 188 768,01
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>8 374 625,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>8 374 625,65</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 374 625,65</b>

### Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>8 374 625,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>8 374 625,65</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 374 625,65</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	8 374 625,65
<b>Total</b>	<b>8 374 625,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3 452 724,252

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>387 756 426,12</b>	<b>97,04</b>
<b>OPCVM</b>			<b>387 756 426,12</b>	<b>97,04</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>387 756 426,12</b>	<b>97,04</b>
AM GLBL AGG SRI 1-5 UCITS ETF DR H EUR C	EUR	171 036	9 013 614,30	2,26
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	20,632	21 971 628,53	5,50
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS SHORT TERM BOND I2 EUR H C	EUR	1 761,083	2 054 673,15	0,51
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY CONSERVATIVE Z EUR C	EUR	18 850,967	32 278 699,30	8,08
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY SUSTAINABLE INCOME I2 EUR C	EUR	11 891,84	41 998 173,49	10,51
AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY I EUR C	EUR	17 950,835	35 565 450,86	8,90
AMUNDI FUNDS PIONEER INCOME OPPORTUNITIES I2 EUR H C	EUR	1 606,967	2 090 728,35	0,52
AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD I EUR H C	EUR	16 010,059	12 029 157,83	3,01
AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	EUR	397 884,384	22 003 006,44	5,51
AMUNDI ULT SHORT TERM IMPACT GR BD I C	EUR	149,155	16 000 361,56	4,00
AMUNDI US AGG SRI - UCITS ETF DIST	USD	103 812	1 999 184,44	0,50
CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	EUR	113 347,0961	11 798 299,23	2,95
Lyxor Core US TIPS (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged EUR	EUR	2 079 986	39 939 891,17	10,00
Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	EUR	446 192	31 483 307,52	7,88
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	USD	184 232	15 936 344,50	3,99
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	EUR	2 130 735	91 593 905,45	22,92
<b>Total</b>			<b>387 756 426,12</b>	<b>97,04</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

#### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
CAC 40 FUT 1024	-66		-102 135,00	-5 048 670,00
MSCI WORLD 10 1224	-105		-179 696,25	-11 146 812,42
NASDAQ 100 E- 1224	-14		-145 160,16	-5 083 240,00
<b>Sous-total 1.</b>			<b>-426 991,41</b>	<b>-21 278 722,42</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>			<b>-426 991,41</b>	<b>-21 278 722,42</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
CBOT USUL 30A 1224	162		-190 487,66	19 319 194,93
EURO BTP 1224	91	247 520,00		11 053 770,00
EURO-OAT 1224	-81		-89 910,00	-10 274 040,00
US 10YR NOTE 1224	326	4 214,09		33 381 736,93
<b>Sous-total 1.</b>		<b>251 734,09</b>	<b>-280 397,66</b>	<b>53 480 661,86</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>251 734,09</b>	<b>-280 397,66</b>	<b>53 480 661,86</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
E7 USDEUR 1224	730	431 292,28		45 649 528,47
RY EURJPY 1224	-115		-401 607,24	-14 302 080,37
<b>Sous-total 1.</b>		<b>431 292,28</b>	<b>-401 607,24</b>	<b>31 347 448,10</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>431 292,28</b>	<b>-401 607,24</b>	<b>31 347 448,10</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	387 756 426,12
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-426 991,41
Total instruments financiers à terme - taux	-28 663,57
Total instruments financiers à terme - change	29 685,04
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	14 989 763,78
Autres passifs (-)	-2 744 463,03
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>399 575 756,93</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT	EUR	3 452 724,252	115,72

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

**COMPTES ANNUELS**  
**29/09/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>406 333 552,72</b>	<b>467 463 897,37</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>402 610 495,71</b>	<b>450 531 237,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	402 610 495,71	450 531 237,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>3 723 057,01</b>	<b>16 932 660,21</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 723 057,01	16 932 660,21
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 647 058,05</b>	<b>22 916 697,04</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 647 058,05	22 916 697,04
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 965 848,90</b>	<b>29 521 383,21</b>
Liquidités	4 965 848,90	29 521 383,21
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>421 946 459,67</b>	<b>519 901 977,62</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	465 213 451,70	531 212 809,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-50 352 768,08	-29 064 461,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 596 863,72	-4 578 618,60
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>411 263 819,90</b>	<b>497 569 730,10</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 724 383,10</b>	<b>16 926 371,88</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 724 383,10	16 926 371,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 724 383,10	16 926 371,88
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>4 247 178,65</b>	<b>3 335 751,18</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 247 178,65	3 335 751,18
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 711 078,02</b>	<b>2 070 124,46</b>
Concours bancaires courants	2 711 078,02	2 070 124,46
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>421 946 459,67</b>	<b>519 901 977,62</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022	0,00	80 112 650,00
NQ USA NASDAQ 1222	0,00	35 371 275,46
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 1222	0,00	41 409 304,34
CBOT USUL 30A 1222	0,00	83 487 980,40
EURO BUND 1223	41 036 160,00	0,00
CBOT USUL 30A 1223	36 545 100,35	0,00
RY EURJPY 1223	15 485 361,75	0,00
E7 USDEUR 1223	28 192 739,08	0,00
CAC 40 FUT 1023	11 513 915,00	0,00
XEUR FSTU DJ 1222	0,00	9 718 170,00
DJ STOXX HC 1222	0,00	9 925 840,00
DJS F&B FUT 1222	0,00	9 944 140,00
E7 USDEUR 1222	0,00	62 917,88
<b>RY EURJPY 1222</b>	0,00	14 856 180,63
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	445 265,57	46 302,47
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	132 148,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>445 265,57</b>	<b>178 451,37</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	143 587,93	212 066,92
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>143 587,93</b>	<b>212 066,92</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>301 677,64</b>	<b>-33 615,55</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 092 339,79	4 012 112,21
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-3 790 662,15</b>	<b>-4 045 727,76</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	193 798,43	-532 890,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-3 596 863,72</b>	<b>-4 578 618,60</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013256476 - Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>497 569 730,10</b>	<b>430 961 067,24</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	22 243 871,56	151 904 859,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 819 570,74	-46 232 983,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 303 411,82	11 601 160,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-37 746 338,79	-20 806 953,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	15 603 481,42	27 038 910,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-43 288 097,08	-43 791 952,69
Frais de transactions	-754 113,35	-851 343,29
Différences de change	-1 184 098,52	698 625,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 041 423,14	-7 820 347,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 236 095,87</i>	<i>-17 277 519,01</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>17 277 519,01</i>	<i>9 457 171,89</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 915 217,51	-1 085 585,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 281 577,92</i>	<i>-1 366 360,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 366 360,41</i>	<i>280 774,70</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 790 662,15	-4 045 727,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>411 263 819,90</b>	<b>497 569 730,10</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	11 513 915,00	2,80
Change	43 678 100,83	10,62
Taux	77 581 260,35	18,86
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>132 773 276,18</b>	<b>32,28</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 965 848,90	1,21
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 711 078,02	0,66
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	77 581 260,35	18,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 965 848,90	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 711 078,02	0,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 581 260,35	18,86

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 593 246,75	0,63	478 663,64	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	269 340,03	0,07	100,09	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 360 819,81	0,57	350 258,21	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	64 737 839,43	15,74	15 485 361,75	3,77	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	5 819 892,56
	Dépôts de garantie en espèces	4 827 165,49
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>10 647 058,05</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	3 524 236,74
	Frais de gestion fixe	627 263,87
	Autres dettes	95 678,04
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 247 178,65</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>6 399 879,40</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	190 995,178	22 243 871,56
Parts rachetées durant l'exercice	-486 757,396	-55 819 570,74
Solde net des souscriptions/rachats	-295 762,218	-33 575 699,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 874 214,639	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 092 339,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			402 610 495,71
	LU1743287739	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY CONSERVATIVE Z EUR C	43 011 988,65
	LU0839526877	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	45 386 154,21
	LU2439733507	AMUNDI GLOBAL AGG SRI UCITS ETF DR HDG	65 877 363,07
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	41 471 504,20
	LU2182388749	AMUNDI PRI US TREAS BD 0-1 Y U ETF DR EH	24 769 249,73
	FR0010144568	AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA I	227 599,88
	FR001400D831	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ZC	45 412 039,43
	FR0010838722	CPR FOCUS INFLATION FCP I	6 222 452,94
	LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	31 072 181,58
	LU1563454310	Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF - C-EUR	41 268 116,12
	LU1407888137	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	57 891 845,90
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>402 610 495,71</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-3 596 863,72	-4 578 618,60
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-3 596 863,72</b>	<b>-4 578 618,60</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 596 863,72	-4 578 618,60
<b>Total</b>	<b>-3 596 863,72</b>	<b>-4 578 618,60</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-50 352 768,08	-29 064 461,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-50 352 768,08</b>	<b>-29 064 461,21</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-50 352 768,08	-29 064 461,21
<b>Total</b>	<b>-50 352 768,08</b>	<b>-29 064 461,21</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	211 481 399,99	288 705 107,37	430 961 067,24	497 569 730,10	411 263 819,90
Nombre de titres	2 100 135,957	2 358 341,068	3 339 793,025	4 169 976,857	3 874 214,639
Valeur liquidative unitaire	100,69	122,41	129,03	119,32	106,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,84	19,21	15,47	-6,96	-12,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,84	-0,98	-1,19	-1,09	-0,92

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA I	EUR	40,187	227 599,88	0,05
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ZC	EUR	442,689	45 412 039,43	11,05
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	37 666,18	6 222 452,94	1,51
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>51 862 092,25</b>	<b>12,61</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY CONSERVATIVE Z EUR C	EUR	29 426,607	43 011 988,65	10,46
AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD R EUR C	EUR	795 271,67	45 386 154,21	11,03
AMUNDI GLOBAL AGG SRI UCITS ETF DR HDG	EUR	1 382 175	65 877 363,07	16,02
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	506 999	41 471 504,20	10,08
AMUNDI PRI US TREAS BD 0-1 Y U ETF DR EH	EUR	1 247 752	24 769 249,73	6,03
CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	EUR	423 904,2507	31 072 181,58	7,55
Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF - C-EUR	EUR	926 707	41 268 116,12	10,04
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR US TREASURY 7 10Y DR UCIT	EUR	1 465 060	57 891 845,90	14,08
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>350 748 403,46</b>	<b>85,29</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>402 610 495,71</b>	<b>97,90</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>402 610 495,71</b>	<b>97,90</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CAC 40 FUT 1023	EUR	161	-229 425,00	-0,05
CBOT USUL 30A 1223	USD	326	-2 674 970,48	-0,65
E7 USDEUR 1223	USD	-450	439 149,94	0,10
EURO BUND 1223	EUR	319	-818 160,00	-0,20
RY EURJPY 1223	JPY	-125	1 827,62	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-3 281 577,92</b>	<b>-0,80</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-3 281 577,92</b>	<b>-0,80</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-3 281 577,92</b>	<b>-0,80</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	2 365 771	2 234 494,45	0,54
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-288 750	-1 827,62	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 047 585	1 047 585,00	0,26
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>3 280 251,83</b>	<b>0,80</b>
<b>Créances</b>			<b>10 647 058,05</b>	<b>2,58</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 247 178,65</b>	<b>-1,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 254 770,88</b>	<b>0,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>411 263 819,90</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT</b>	<b>EUR</b>	<b>3 874 214,639</b>	<b>106,15</b>
---------------------------------------	------------	----------------------	---------------

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013256476 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type:** Parts de AMUNDI ALLOCATION MANDAT, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ALLOCATION MANDAT, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux actions, obligataires, monétaires et devises.

L'objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions, de taux et de devises par le biais des OPC et des instruments à terme dans le cadre d'un niveau de risque piloté. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice composite 40% MSCI World (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des OPC gérés par toutes sociétés de gestion dont Amundi Asset Management et repose sur une connaissance approfondie des fonds et des équipes de gestion.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions et de taux oscillera pour chacun de ces marchés à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100%.

Les actions sont émises par des sociétés de toutes capitalisations, sans contrainte géographique et sans restriction de secteurs.

Les obligations pourront être émises dans toutes devises par des entités publiques ou privées de toutes zones géographiques dont les marchés émergents et sans contraintes de notation. Dans le cadre de la sélection des OPC, la société de gestion s'assure que le gérant des OPC sélectionnés ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences pour recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à D sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à C selon Moody's ou jugées équivalentes par le gérant.

La sensibilité de la partie obligataire sera comprise entre -2 et +8.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds ne pourra pas conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ALLOCATION MANDAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ALLOCATION MANDAT.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€6 240	€5 790
	Rendement annuel moyen	-37,6%	-10,4%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 370	€7 970
	Rendement annuel moyen	-16,3%	-4,4%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 820	€11 460
	Rendement annuel moyen	-1,8%	2,8%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€12 520	€13 560
	Rendement annuel moyen	25,2%	6,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2021 et 07/03/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2017 et 30/11/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2016 et 31/05/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€456	€1 252
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,6%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,05% avant déduction des coûts et de 2,76% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	136,22 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,83 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ALLOCATION MANDAT pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI ALLOCATION MANDAT

Identifiant d'entité juridique :  
969500IEHSH1YWRJNL53

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **26,40 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **40% MSCI WORLD + 60% ESTR CAPITALISE (OIS)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,715 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,076 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LYXOR US	Finance	Fonds	Luxembourg	23,00 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2023 au 30/09/2024**

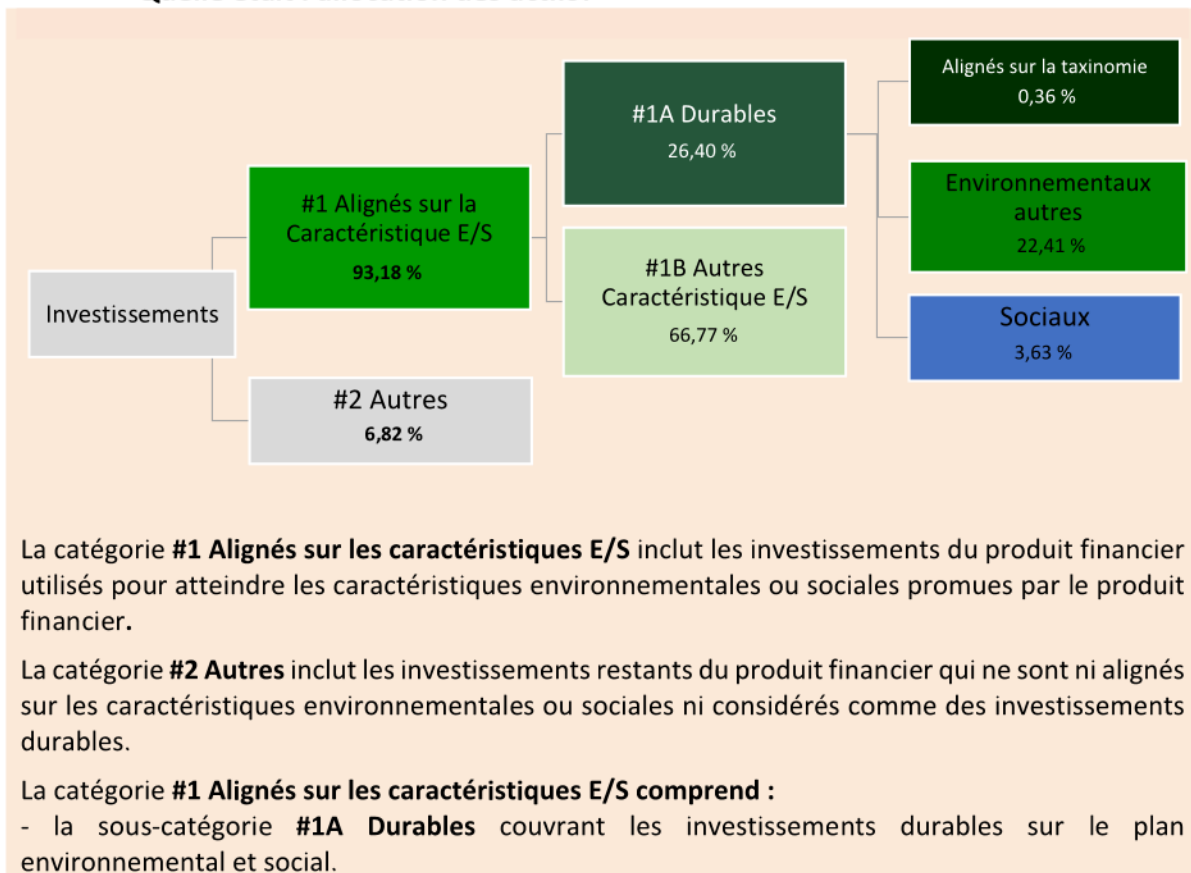
TREASURY 7-10Y DR ETF EUR HGD C				
A-F GLOBAL EQ INC ESG-I2 EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	10,51 %
LYXOR HED ETF(MIL)	Finance	Fonds	Luxembourg	10,00 %
A-F GLOBAL EQ	Finance	Fonds	Luxembourg	8,90 %
A-F GLOBAL EQ CONSERVATIVE-Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	8,08 %
Amundi US Treasury Bond Lng DtdETFEurHDi	Finance	Fonds	Luxembourg	7,88 %
A-F VOLATILITY WORLD-R EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	5,54 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	5,50 %
AM ULT SH TERM IMP GREEN BOND I	Finance	Fonds	France	4,01 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>97,17 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>2,83 %</i>

● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,36 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition

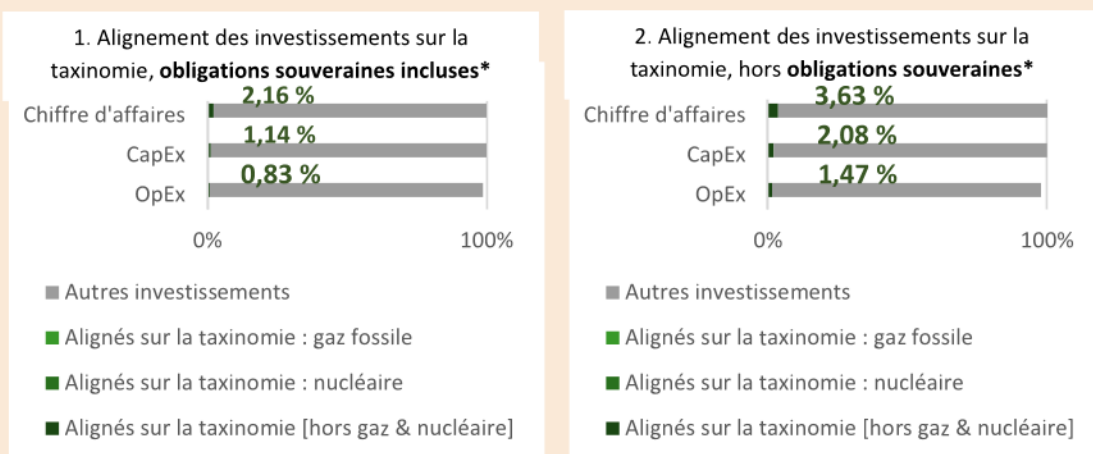
vers une économie verte ;  
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres,

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,02 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,34 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **22,41 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **3,63 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**